



Onzième Assemblée des États Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Coopération et assistance internationales

Point 10(e) de l'ordre du jour

Genève, le 13 septembre 2023

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude aux deux coordinateurs, l'Allemagne et le Liban, pour le travail considérable qu'ils ont accompli tout au long de l'année écoulée dans le cadre des activités de coopération et d'assistance internationales, ainsi que pour leur rapport sur la mise en œuvre de l'article 6 et des actions pertinentes du Plan d'action de Lausanne.

La Suisse reste profondément convaincue du rôle central de la coopération et de l'assistance internationales pour la Convention sur les armes à sous-munitions. Les États affectés ont d'importantes obligations à mettre en œuvre au titre de la CCM. Cependant, la Convention prévoit que ces États sont en droit de demander et de recevoir une assistance afin de les remplir. Pour la Suisse, il s'agit de bien plus qu'une obligation légale. La fourniture d'un soutien aux États parties qui le nécessite constitue un engagement de longue date qui fait partie intégrante de la manière dont nous poursuivons conjointement nos objectifs communs dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Convention.

Dans le cadre du nouveau Plan d'action de la lutte antimines 2023–2026 que la Suisse a lancé le 4 avril de cette année, les activités de soutien aux États affectés restent au cœur de notre engagement. Dans ce domaine, la Suisse met l'accent sur la dépollution des mines et des engins explosifs, sur l'éducation aux risques des mines et autres engins explosifs ainsi que sur l'assistance aux victimes. Elle cherche à renforcer la sécurité des personnes concernées et créer les conditions d'un développement durable à travers des projets et des déploiements d'experts. Conformément au principe d'une aide favorisant l'autonomie, elle soutient en particulier le développement de capacités nationales durables.

En outre, nous partageons l'avis des coordinateurs concernant les opportunités offertes par les coalitions de pays. Nous félicitons à la fois, la Bosnie-Herzégovine et le Liban, pour avoir établi un tel mécanisme et pour avoir mis en place des plateformes nationales favorisant le dialogue entre les parties prenantes, nationales et internationales. Ces mesures permettent de mieux définir les besoins sur le terrain et d'allouer les ressources. Il est important de poursuivre et approfondir cette approche pour atteindre les objectifs contenus dans le Plan d'action de Lausanne.

Monsieur le Président,

Pour conclure, en 2022, la Suisse a soutenu directement des États affectés par des mines, des armes à sous-munitions et des engins explosifs, en finançant des projets dans 13 pays et en envoyant 14 experts dans sept contextes différents. De plus, la Suisse poursuit son appui institutionnel au Centre internationale de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), qui, de son côté, a soutenu 54 pays et territoires l'année passée. Au total en 2022, la Suisse a consacré quelque 18 millions de francs au déminage humanitaire dans le monde. De plus, nous avons récemment augmenté de manière significative notre engagement envers la population ukrainienne, qui est fortement affectée par l'utilisation des armes à sous-munition et des mines, avec un montant de 15 millions de francs en 2023. Nous poursuivrons résolument notre engagement dans les années à venir.

Je vous remercie Monsieur le Président.